

Item 8

PF rabbia accha 080

Madame la presidente ,

Chefs et représentants des peuples autochtones du monde,

Honorable assemblée

C'est avec un grand honneur que je prends la parole dans ce forum de la seizième session de l'Instance Permanente des Nations Unis sur les Questions Autochtones.

La déclaration des nations unies sur les droits des peuples autochtones, est un outil juridique important pour nous les PA , reconnaît aux PA la faculté de jouir de leurs droits fondamentaux dans le respect de nos langues, croyance , les libertés individuelles et collectives, la situation matérielle, la naissance ou toute autre condition. Les droits du PA doit être garantis juridiquement par le droit relatif aux droits de l'homme, qui protèges les individus et les groups contre des actes contraires aux leurs libertés fondamentales et à la dignité humaine.

Dans la mesure où les normes existantes en matière de droits des peuples autochtones font partie des droits de l'homme, les experts, sont appelés à entamer des consultations, avec les États ,la société civile et les représentants des PA, surtout en ce qui concerne le non-assujettissement à des discriminations. Dans les pays du Nord de l'Afrique, la législation nationale tarde volontairement à conformer à la déclaration des droits des PA.

En effet, il est clair que, dans le cadre de la transition démocratique que vit le peuple Amazigh, le status quo ne pouvait être maintenu et prolongé car trop traumatisant et réminiscent du racisme linguistique et de l'assimilation culturelle effrénée. En kabylie et au Mزاب les mouvements sont opprimés par le gouvernement algérien et ses membres sont quotidiennement harcelés et arrêtés.

Donc, l'exercice des droits des PA ne sont effectifs que lorsque leurs droits collectifs sont respectés, comme le droit de l'autodétermination qui reconnu dans la déclaration tout en les dotant de structures éducatives, communicatives et administratives. Car la reconnaissance du droit à la différence devient le propre des États modernes et démocratiques. Le respect du droit et de la culture du peuple Amazigh pour corollaire son intégration dans la communauté qui lui vaut des avantages sociaux, des savoir-faire et des savoir-être. Il est impératif que les états du nord de l'Afrique revoient leur politique vis à vis des amazighs et cela passera par la mise en oeuvre de la déclaration des droits des PA.

Je vous remercie

Rabah Arkam